



Accroître le taux d'activité et d'emploi des femmes pour qu'il se rapproche de celui des hommes, favoriser la mixité professionnelle afin qu'un tiers des métiers deviennent mixte d'ici à 2025, sont des objectifs définis au niveau national, dans le cadre du programme pluriannuel du comité interministériel aux droits des femmes.

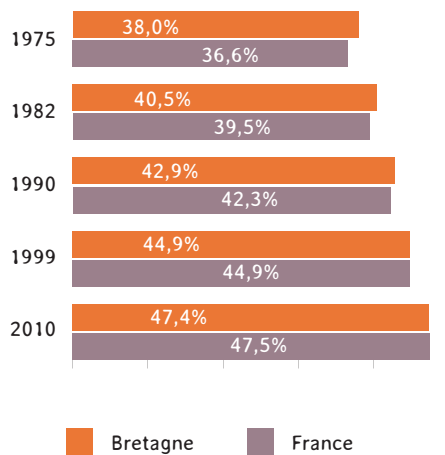
Quelle est la situation en Bretagne en 2010 ? Dans quels secteurs d'activité travaillent les femmes et les hommes en Bretagne ? Travaillent-ils dans les mêmes secteurs d'activité ? Exercent-ils les mêmes métiers ?

Une progression de l'activité des femmes

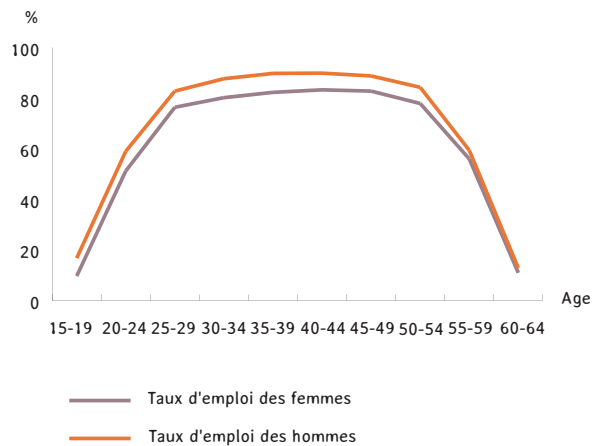
Au cours des 30 dernières années, le taux d'activité et d'emploi des femmes a fortement augmenté.

En 2010, selon les données du recensement de la population, le **taux d'emploi⁽¹⁾ des femmes en Bretagne s'élève à 61,5% contre 59,5% au niveau national, situant la région au 5^{ème} rang national**. Par ailleurs, c'est l'une des régions où l'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes est le plus faible (6,3 points). Les femmes bretonnes représentent 47,4% des actifs en emploi contre 52,6% pour les hommes. La place des femmes dans l'emploi a progressé de près de 2,5 points depuis 1999.

Évolution de la part des femmes parmi les actifs en emploi



Taux d'emploi 2010 selon l'âge et le sexe



Source : INSEE, Recensement de la population 2010 - Traitement GREF Bretagne

⁽¹⁾ Le **taux d'emploi d'une classe d'individus** est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe en âge de travailler.

Approche par secteur d'activité économique : une répartition des femmes et des hommes très marquée

Mixité :
de quoi parle-t-on ?

Un domaine professionnel est considéré comme mixte, dès lors qu'il se compose de 40 à 60% de femmes ou d'hommes

Les femmes représentent 55% des actifs en emploi dans le tertiaire. En revanche, dans l'agriculture, l'industrie ou la construction, elles représentent moins d'un tiers des effectifs en emploi. Toutefois, à l'intérieur de ces grandes catégories, la répartition femme homme est très variable d'une activité à l'autre.

A un niveau plus détaillé, le secteur des activités pour la santé humaine est celui qui emploie le plus de femmes. 1 femme sur 9 travaille dans ce domaine. Les 5 premiers secteurs d'activité sur les 88 recensés concentrent la moitié des effectifs. **Les hommes, quant à eux, se répartissent sur une plus grande diversité de secteurs.** Les 5 premiers secteurs ne regroupent que 38% des effectifs.

Principaux secteurs d'activité (NAF 88) employant des femmes en nombre d'emplois

Métiers	Nombre de femmes	Poids du secteur dans l'emploi féminin
Activités pour la santé humaine	70 700	11%
Enseignement	64 410	10%
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	61 990	10%
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	57 830	9%
Action sociale sans hébergement	56 870	9%
Nombre total d'emplois féminins	622 280	100%

Source : INSEE, Recensement de la population 2010 - Traitement GREF Bretagne

Principaux secteurs d'activité (NAF 88) employant des hommes en nombre d'emplois

Métiers	Nombre d'hommes	Poids du secteur dans l'emploi masculin
Travaux de construction spécialisés	75 180	11%
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	70 080	10%
Industries alimentaires	40 660	6%
Culture et production animale, chasse et services annexes	39 650	6%
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	35 580	5%
Nombre total d'emplois masculins	690 060	100%

Source : INSEE, Recensement de la population 2010 - Traitement GREF Bretagne

La plupart des secteurs d'activité emploient soit 60% d'hommes ou plus, soit 60% de femmes ou plus. Certains secteurs emploient plus de 80% d'hommes. Cela concerne 21 secteurs d'activité sur les 88 recensés soit près du quart d'entre eux. C'est le cas notamment des secteurs liés au génie civil, au bâtiment, au transport, à la pêche, au travail des métaux ou à la sécurité. A contrario, quelques secteurs d'activité (5) emploient plus de 80% de femmes. Il s'agit de l'action sociale sans hébergement, de l'hébergement médico-social et social, des ménages en tant qu'employeurs de personnels domestiques (garde d'enfants, ménages...) et de l'industrie textile.

Moins d'un tiers des secteurs d'activité accueillent un public mixte, c'est-à-dire entre 40 et 60% de femmes et d'hommes. Ces secteurs d'activité concentrent 28% des emplois régionaux. Toutefois, à l'intérieur d'un secteur donné, il peut exister, d'une activité à l'autre, des différences en termes de répartition femmes-hommes. Par exemple, dans l'administration publique, certaines activités accueillent un public très féminin comme les activités relevant du domaine social (sécurité sociale, caisses de retraites...). A l'inverse, d'autres emploient plutôt des hommes. Il s'agit par exemple des activités liées à la défense, à l'ordre public ou à la sécurité où plus de 80% des effectifs sont masculins.

Principaux secteurs d'activité (NAF 88) employant un public mixte, en nombre d'emplois

Métiers	Nombre d'emplois	% de femmes
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	127 910	45%
Industries alimentaires	71 680	43%
Restauration	38 260	52%
Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	21 510	53%
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	17 460	45%
Hébergement	11 940	59%
Activités immobilières	11 720	56%
Activités de poste et de courrier	11 590	51%
Activités sportives, récréatives et de loisirs	9 560	49%
Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	7 830	45%

Source : INSEE, Recensement de la population 2010 - Traitement GREF Bretagne

Au regard de ces spécificités en termes de concentration et de répartition hommes-femmes, la DARES a calculé un **indice de dissemblance⁽²⁾ qui mesure les différences de répartition par sexe et par secteur.** Il indique la part des femmes (ou alternativement d'hommes) devant changer de secteurs d'activité pour arriver à une mixité professionnelle. En 2010 au niveau national, cet indice est de 59. Selon celui-ci, il faudrait donc aujourd'hui qu'au minimum 29,5% des femmes et la même proportion d'hommes en poste changent de secteur pour arriver à une répartition équilibrée des femmes et des hommes dans chaque secteur d'activité. **En Bretagne, cet indice s'élève à 64, il signifie qu'il faudrait que 32% des femmes et autant d'hommes changent de secteur professionnel pour aboutir à une répartition égalitaire des femmes et des hommes dans les différents secteurs d'activité.**

La différence observée sur cet indicateur par rapport au niveau national est liée essentiellement à la structure économique régionale et à la répartition de l'emploi par secteur.

⁽²⁾ **Indice de dissemblance sectorielle.** Cet indicateur reflète la propension qu'ont certains secteurs d'activité à n'être occupés que par des hommes ou des femmes. Il est calculé en sommant les écarts des poids de chaque secteur parmi les hommes ou parmi les femmes. Il correspond à cette grandeur divisée par deux. Il peut s'interpréter comme le pourcentage de femmes (ou d'hommes) qui devraient changer de secteur pour arriver à une répartition équilibrée des hommes et des femmes dans chaque secteur.

Approche par métier : seuls 16% des métiers sont mixtes

La répartition des femmes et des hommes par métier est également très marquée. **Les femmes occupent en majorité des postes d'employés alors que les hommes se concentrent plutôt sur les postes d'ouvriers.** Elles sont aussi proportionnellement plus nombreuses que les hommes à exercer des emplois non qualifiés. Enfin, sur les postes les plus qualifiés, les femmes sont moins souvent cadres ou chefs d'entreprise que les hommes et occupent plus fréquemment que les hommes des postes intermédiaires.

Les femmes et les hommes n'exercent pas les mêmes métiers. Quatre grands domaines professionnels rassemblent plus de la moitié des actives : 18% exercent une profession dans le domaine des services aux particuliers et aux entreprises, 16% dans le domaine de la santé, de l'action sociale, culturelle et sportive, 13% dans les domaines liés à la gestion et à l'administration de l'entreprise et 12% dans le commerce. Les hommes exercent quant à eux des activités plus diversifiées. Les métiers du bâtiment et des travaux publics regroupent 14% des hommes. Viennent ensuite les domaines du transport, de la logistique et du tourisme qui réunissent plus de 11% des actifs, suivis de celui du commerce (8%).

La plupart des familles professionnelles accueillent soit 60% d'hommes ou plus, soit 60% de femmes ou plus. **Dans 16 familles professionnelles sur les 86 recensées, le taux de féminisation est supérieur à 75%. A l'inverse, 39 familles professionnelles emploient plus de 75% d'hommes.** Certaines professions sont quasi exclusivement exercées par des femmes, d'autres n'emploient pratiquement que des hommes. Par exemple, les femmes sont très faiblement représentées sur les postes de conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics, d'ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment ou d'ouvriers qualifiés de la réparation automobile. A contrario, très peu d'hommes exercent les métiers d'assistantes maternelles, de secrétaires, ou d'employés de maisons.

Les 10 familles professionnelles les plus féminines (FAP 86)

Métiers	Effectifs	% de femmes
Assistantes maternelles	23 580	99%
Secrétaires	20 450	98%
Employés de maison	6 190	98%
Secrétaires de direction	5 310	97%
Aides à domicile et aides ménagères	25 720	97%
Aides-soignants	33 360	90%
Coiffeurs, esthéticiens	11 180	90%
Employés de la comptabilité	17 860	88%
Infirmiers, sages-femmes	31 360	87%
Caissiers, employés de libre service	17 880	85%

Les 10 familles professionnelles les plus masculines (FAP 86)

Métiers	Effectifs	% d'hommes
Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	3 440	99%
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	21 300	98%
Ouvriers qualifiés de la réparation automobile	9 700	97%
Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal	6 910	97%
Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	6 110	97%
Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	30 610	96%
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction	16 450	94%
Ouvriers qualifiés de la maintenance	15 940	93%
Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique	4 810	91%
Marins, pêcheurs, aquaculteurs	8 430	91%

Source : INSEE, Recensement de la population 2010 - Traitement GREF Bretagne

Seules 14 familles professionnelles sont considérées comme mixtes (soit 16%), c'est-à-dire employant entre 40 et 60% de femmes ou d'hommes. Elles rassemblent 15% des emplois régionaux.

Les 14 familles professionnelles mixtes (FAP 86)

Métiers	Effectifs	% de femmes
Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme	5 760	60%
Professionnels de la communication et de l'information	5 270	58%
Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	17 000	55%
Ouvriers non qualifiés des industries de process	30 710	50%
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	28 270	49%
Formateurs	7 440	49%
Médecins et assimilés	18 920	48%
Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	2 580	48%
Professionnels du droit (hors juristes en entreprise)	2 840	48%
Artisans et ouvriers artisanaux	8 250	45%
Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants	12 980	45%
Cadres des services administratifs, comptables et financiers	21 250	41%
Professionnels des arts et des spectacles	14 090	40%
Cadres de la fonction publique (catégorie A et assimilés)	24 640	40%

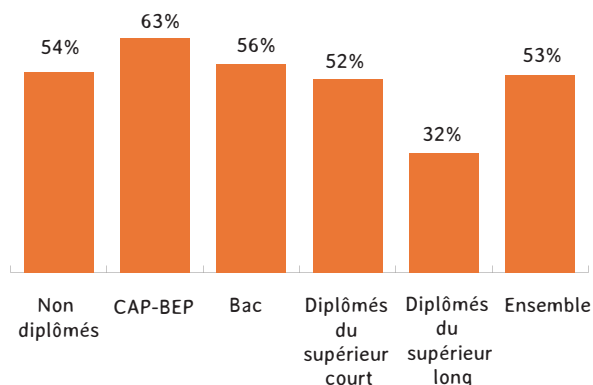
Source : INSEE, Recensement de la population 2010 - Traitement GREF Bretagne

Au regard de la répartition des femmes et des hommes par métier, l'indice de dissemblance s'élève à 53 pour la région Bretagne, ce qui signifie que 26,5% des femmes et des hommes devraient changer de métier pour aboutir à une parité par métier. Au niveau national, il est de 52.

La mixité professionnelle varie selon le niveau d'études

Plus le niveau de formation est élevé, plus il y a de mixité professionnelle. Les premiers niveaux de formation conduisent plus fréquemment vers des métiers très sexués alors que les diplômés de l'enseignement supérieur conduisent vers davantage de mixité. Ainsi, la part des actifs diplômés de l'enseignement supérieur exerçant un métier mixte est 2 fois plus importante qu'au niveau CAP-BEP.

Indice de dissemblance selon le niveau de diplôme ou part des actifs exerçant un métier non mixte selon le niveau de formation

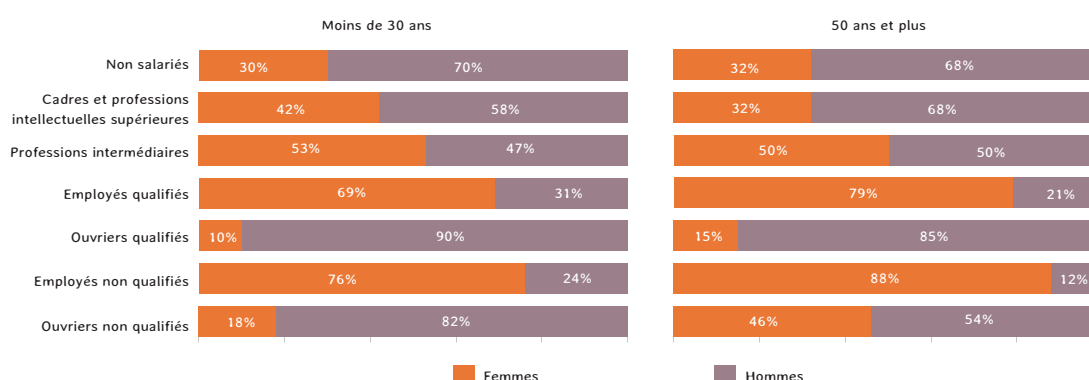


Source : INSEE, Recensement de la population 2010 - Traitement GREF Bretagne

La mixité professionnelle évolue au fil des générations

La part croissante des femmes actives conjuguée à une élévation de leur niveau de formation plus rapide que celui des hommes s'est traduite, notamment pour les jeunes générations, par un accroissement du taux d'accès aux professions les plus qualifiées. Ainsi, sur les postes de cadres et professions intellectuelles supérieures, les femmes représentent 42% des effectifs de moins de 30 ans contre 32% pour celles de 50 ans et plus. Sur les professions intermédiaires, elles représentent plus de la moitié des effectifs. En revanche, la répartition sur les postes d'employés et d'ouvriers reste très sexuée, notamment sur les postes d'employés et d'ouvriers non qualifiés.

Répartition des femmes et des hommes par catégorie professionnelle



Source : INSEE, Recensement de la population 2010 - Traitement GREF Bretagne

Les taux de féminisation par métier évoluent également en fonction de l'âge. Sur certains métiers, le taux de féminisation est plus important chez les moins de 30 ans que chez les 50 ans et plus ou inversement. En revanche sur d'autres, il reste stable dans le temps.

Ainsi certains métiers présentent :

- Un taux de féminisation plus élevé chez les moins de 30 ans que chez les 50 ans et plus. Il s'agit par exemple des professionnels du droit, médecins et assimilés, enseignants, agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme, professions paramédicales, des coiffeurs et esthéticiens...
- Un taux de féminisation moins élevé chez les moins de 30 ans que chez les 50 ans et plus. Il s'agit notamment des ouvriers de l'électricité et de l'électronique, des ouvriers du textile, des agriculteurs, des cuisiniers, des vendeurs...
- Un taux de féminisation qui se maintient à un niveau élevé au fil des générations. Cela concerne notamment les assistantes maternelles, les employés de maison, les secrétaires, les aides à domicile, les aides soignants...
- Un taux de féminisation qui reste à un niveau très faible au fil des générations. Il s'agit par exemple des conducteurs d'engins de travaux publics, des ouvriers du bâtiment et des travaux publics, des ouvriers de la réparation automobile....

La part des femmes a progressé dans certaines professions où elles étaient très minoritaires (cadres du bâtiment et des travaux publics ou d'agents d'exploitation des transports...). Elle augmente également sur certains métiers où elles étaient déjà majoritaires, voire très présentes (infirmiers, professions paramédicales, professionnels de l'action sociale et de l'orientation), mais elle diminue sur d'autres professions très féminines (employés de comptabilité, vendeurs...).

Du fait de ces évolutions, **certains métiers sont devenus plus mixtes, d'autres professions ont basculé dans la situation inverse ou sont restées très sexuées.** Par exemple sur les postes de cadres et des professions intellectuelles supérieures, certains métiers qui étaient mixtes sont devenus féminins au fil des générations comme les métiers de l'enseignement. D'autres qui étaient plutôt masculins sont devenus mixtes, voire féminins. Il s'agit notamment des métiers de cadres des services administratifs, comptables et financiers, de médecins et assimilés, de professionnels du droit... Enfin, sur les postes d'ingénieurs et de cadres techniques de l'industrie, on observe une forte augmentation de la part des femmes même si le métier reste encore masculin. En revanche, sur d'autres métiers, le taux de féminisation n'a quasiment pas évolué. C'est le cas des métiers de l'informatique. Toutefois, à un niveau plus détaillé, les constats peuvent apparaître plus contrastés.

Cette situation est la conjugaison de plusieurs phénomènes dont l'évolution de l'économie bretonne et des métiers, l'augmentation du niveau de formation des femmes par rapport aux hommes ou la gestion de carrière.

Remarque technique à propos de l'indice de dissemblance

L'indice de dissemblance correspond à l'indice de Duncan et Duncan*. En toute rigueur, on change de secteur les salariés d'un seul sexe (mais on ne dit pas qu'on 32% du sexe 1 et 32 % du sexe 2 doivent changer de secteur). L'indice de Duncan et Duncan pose par ailleurs le problème de modifier le poids de chaque secteur d'activité dans l'économie.

Il existe un autre indicateur : l'**indice de Karmel et MacLachlan**, qui ne modifie pas la structure de l'économie et qui est égal à la part minimale de main-d'œuvre (hommes et femmes) qui devrait changer de secteur d'activité.

Les deux indicateurs sont liés par la relation : $I_{km} = 2 * a * (1-a) * I_d$

Avec I_d (indice de dissemblance de Duncan et Duncan) ; I_{km} (indice de Karmel et MacLachlan) ; a (part des femmes dans l'emploi total).

Application numérique en Bretagne :

$I_{km} = 2 * 0,474 * 0,526 * 64 = 31,91$ (valeur proche de 32)

A noter que si la part des femmes dans l'emploi total est de 50% alors $I_{km} = 1/2 * I_d$, il est rigoureusement exact de dire qu'il faudrait que 32% des femmes et autant d'hommes changent de secteur professionnel.

Comme 47,4% est proche de 50% dire "qu'il faudrait que 32% des femmes et autant d'hommes changent de secteur professionnel" est donc acceptable.

** A l'origine, l'indice de Duncan & Duncan est un indice de ségrégation développé dans les années 50' aux Etats-Unis pour mesurer le phénomène ethnique dans les villes. Il est lié aux politiques de déségrégation envers les Afro-Américains. Il mesure le nombre d'individu d'une ethnie qu'il faudrait déplacer de quartier pour obtenir une répartition ethnique uniforme dans chaque quartier.*